

Guide de participation

Prix Distinction 2026

NOUVELLE FORMULE!





OUVERTURE DES CANDIDATURES

La période des candidatures pour les Prix Distinction AMQ est ouverte !

Les Prix Distinction seront remis lors du Gala Reconnaissance de l'Association minière du Québec, qui se tiendra le 4 juin prochain à Québec, dans le cadre du Congrès annuel 2026 prévu les 3 et 4 juin.

Vous avez jusqu'au **3 avril 2026** pour remettre votre dossier !

Les Prix Distinction AMQ sont décernés chaque année à des sociétés membres de l'Association pour souligner une réalisation innovante, distinctive ou créative dans les champs d'activités suivants :

- communications marketing;
- environnement;
- relations avec les communautés;
- ressources humaines.

NOUVEAUTÉS 2026

- Le concours des Prix Distinction est maintenant ouvert aux fournisseurs de biens et services.
- Les quatre champs d'expertise des Prix Distinction sont cette année réunis dans un seul classement. Les candidatures seront évaluées par un jury multidisciplinaire, constitué d'experts internes et externes à l'industrie, qui sélectionnera les trois meilleures et établira le palmarès.
- Le processus de participation a été simplifié. Les candidatures doivent maintenant être soumises via le formulaire en ligne suivant : <https://forms.office.com/r/dCUmktjJLB>.

SOUMETTEZ VOTRE CANDIDATURE EN 3 ÉTAPES SIMPLES

1

Prenez connaissance des informations demandées (voir page suivante). Ces informations devront être transmises via le formulaire en ligne.

2

Accédez au formulaire Forms et le remplir.

3

Soumettez les supports visuels adéquats, et identifiez à quel point ils font référence de façon claire.

[Cliquez ici pour accéder au formulaire en ligne →](#)



Pour toute question, contactez marketing@amq-inc.com.

ET APRÈS?

- L'AMQ transmettra votre dossier au jury, qui en fera l'analyse.
- Pendant le Congrès annuel, l'AMQ mettra en lumière les candidatures à travers diverses initiatives basées sur le contenu reçu via le formulaire en ligne. Votre initiative continuera de rayonner après le congrès, car une page lui sera consacrée sur le site web de l'AMQ et promue via nos réseaux. Les visuels fournis serviront à faire la promotion de votre projet lors du Congrès (vidéos, photos, infographies, etc.).
- La formule de présentation a évolué : les trois gagnants seront dévoilés publiquement lors du Gala Reconnaissance, dans le cadre du Congrès annuel de l'AMQ, mais seront informés confidentiellement à l'avance afin de faciliter la planification de leurs déplacements.

INFORMATIONS À FOURNIR

Le formulaire numérique de candidature est divisé en 6 sections.

1. Présentation du projet et mise en contexte (max. 400 mots)

Objectif : faire un résumé du projet complet, concis et vulgarisé, tout en mentionnant les grandes lignes de celui-ci.

- Quel est le projet en question? À qui s'adresse-t-il?
- Qui en sont les acteurs ou initiateurs?
- Quel défi le projet cherche-t-il à résoudre?
- Quels sont ses objectifs et comment permettent-ils de relever ce défi?

2. Processus de mise en œuvre (max. 400 mots)

Objectif : expliquer comment le projet a été déployé pour atteindre les objectifs et les résultats attendus.

- Stratégies adoptées
- Moyens et ressources mobilisés (moyens humains, financiers ou techniques)
- Étapes clés et actions concrètes mises en place (plan de déploiement)

3. Portée et rayonnement du projet (max. 300 mots)

Objectif : démontrer l'influence et l'impact du projet, que ce soit dans l'industrie minière ou au-delà de celle-ci.

- Capacité à mobiliser et engager les communautés d'intérêts
- Impact positif sur les attitudes, perceptions et comportements, ex. : influence sur les pratiques de l'industrie
- Rayonnement interne et externe à l'industrie

4. Alignement avec les meilleures pratiques (max. 300 mots)

Objectif : démontrer comment le projet s'inscrit dans les meilleures pratiques promues par l'AMQ.

- Pour appuyer votre candidature, nous vous invitons à vérifier l'alignement de votre projet avec les protocoles de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD/TSM), qui soutiennent la démarche de développement durable et l'amélioration continue au sein de l'industrie minière. Consultez la page suivante pour le rappel des protocoles.

5. Innovation (max. 200 mots)

Objectif : évaluer ce qui différencie ce projet.

- Créativité et originalité de l'idée, de la démarche, etc.
- Vision et leadership traduisant ce projet

6. Résultats (max. 300 mots)

Objectif : démontrer les impacts positifs et durables du projet.

- Avantages concrets pour les communautés (économiques, sociaux, environnementaux, culturels)
- Résultats tangibles et mesurables

LES PROTOCOLES VDMD

Milieus de travail
équitable,
diversifiés et inclusifs

Changements
climatiques

Planification de la
gestion de crises et
des communications

Santé et sécurité*
et respect en milieu
du travail

Gestion du maintien
de la biodiversité

Relations avec les
Autochtones et les
collectivités

Intendance de
l'eau

Gestion des
résidus miniers

*Les projets portant sur la sécurité des milieux de travail ne sont pas admissibles aux Prix Distinction, puisqu'ils font déjà l'objet d'autres programmes de reconnaissance.

Veillez noter que les protocoles mentionnés ci-dessus sont ceux jugés pertinents dans le cadre réglementaire et législatif du Québec.

Pour plus d'informations : <https://mining.ca/fr/vers-le-developpement-minier-durable/protocoles-et-cadres/>



EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

Communications marketing

- Campagne publicitaire et marketing (télévision, radio, affichage, etc.);
- Rayonnement d'expertises locales ou spécialisées à travers des campagnes ciblées;
- Campagne de relations publiques;
- Coup publicitaire ou de marketing (stunt) – Action spectaculaire et inhabituelle;
- Utilisation des médias sociaux et du numérique;
- Création de contenu (traditionnel ou numérique);
- Toute autre initiative de communication ou marketing.

Environnement

- Adaptation aux changements climatiques;
- Conservation de la biodiversité;
- Économie d'énergie et utilisation d'énergie renouvelable et réduction des gaz à effet de serre;
- Gestion de l'eau potable, usée ou pluviale;
- Gestion des matières résiduelles et économie circulaire;
- Adoption de pratiques d'économie circulaire;
- Réduction de l'empreinte environnementale des produits, services ou processus;
- Innovation environnementale appliquée à l'offre de services ou de technologies;
- Toute autre initiative pertinente ayant un impact positif sur l'environnement.

Relations avec les communautés

- Engagement actif auprès des communautés d'intérêts, incluant les communautés autochtones;
- Établissement de liens constructifs et d'occasions de dialogue avec les communautés d'intérêts, autochtones et non autochtones;
- Optimisation des avantages et gestion des répercussions, notamment en matière de :
 - Croissance économique;
 - Santé et bien-être;
 - Éducation;
 - Égalité des sexes et groupes.
- Intégration des principes de responsabilité sociale dans la chaîne d'approvisionnement;
- Pratiques favorisant l'inclusion, l'équité et la diversité;
- Toute autre initiative pertinente ayant un impact positif sur les relations avec les communautés.

Ressources humaines et développement organisationnel

- Stratégies innovatrices favorisant le développement du leadership;
- Programme de santé et mieux-être favorisant le maintien d'un environnement de travail sain, l'adoption de saines habitudes de vie et d'un équilibre contribuant à retrouver et maintenir la santé;
- Actions de dotation et de pratiques en ressources humaines, offre une expérience candidat et employé favorisant la reconnaissance, la contribution et la richesse d'une équipe diversifiée;
- Développement de programmes de formation originaux et le soutien, l'identification et l'accompagnement de la relève par des programmes avant-gardistes et mobilisateurs;
- Pratiques concrètes facilitant la conciliation travail et vie personnelle des employés, de nouvelles façons de faire ayant un impact positif et facilitant sur la vie des employés;
- Toute autre initiative RH permettant une expérience de l'employé distinctive.

GRILLE DE NOTATION

<p>Sommaire du projet et mise en contexte (max 400 mots) Identification d'une problématique ou d'un enjeu clair Identification des acteurs / parties prenantes Description du ou des objectifs du projet Synthétisation des informations clés du projet</p>	<p>10 points 3 points 3 points 3 points 1 points</p>
<p>Processus de mise en œuvre (max 400 mots) Pertinence des stratégies adoptées selon la problématique énoncée Pertinence des moyens et actions déployés Cohérence du processus: le plan de déploiement est réfléchi, solide et répond aux objectifs</p>	<p>8 points 3 points 3 points 2 points</p>
<p>Portée et rayonnement du projet (max 300 mots) Capacité à mobiliser les communautés d'intérêts Impacts sur les attitudes, perceptions et comportements Rayonnement du projet à l'interne et/ou externe à l'industrie Potentiel d'inspiration du projet : est-ce que ce projet pourrait servir d'exemple à d'autres entreprises et résoudre un enjeu général?</p>	<p>13 points 3 points 4 points 4 points 2 points</p>
<p>Alignement avec les meilleures pratiques (max 300 mots) Lien fort et clair avec les meilleures pratiques et un protocole VDMD</p>	<p>5 points 5 points</p>
<p>Innovation (max 200 mots) Originalité et créativité du projet Leadership et vision derrière le projet</p>	<p>6 points 3 points 3 points</p>
<p>Résultats (max 300 mots) Ampleur et pertinence des impacts positifs Retombées tangibles et mesurables</p>	<p>10 points 5 points 5 points</p>
<p>Général Respect des consignes (nombre de mots, réponses adéquates selon les sections, etc.) Vulgarisation du contenu Qualité rédactionnelle (synthétisation des informations, qualité du français, etc.) Qualité du matériel fourni et efficacité pour soutenir un point</p>	<p>8 points 2 points 2 points 2 points 2 points</p>

CONDITIONS GÉNÉRALES

Une entreprise peut soumettre un ou plusieurs projets au concours des Prix Distinction, sous réserve d'être membre en règle de l'Association minière du Québec (AMQ) au moment du dépôt de la candidature, dans l'une des catégories suivantes :

- Exploitants miniers, installations de traitement et d'affinage
- Entrepreneurs miniers
- Explorateurs, projets miniers en développement et mines en processus de fermeture définitive
- Fournisseurs de biens et de services

En déposant une candidature, l'entreprise membre accorde expressément à l'Association minière du Québec (AMQ) une licence d'utilisation gratuite, irrévocable, perpétuelle, non exclusive et mondiale, lui permettant d'utiliser, reproduire, publier, diffuser, communiquer au public, adapter, modifier et autrement exploiter, en tout ou en partie, l'ensemble des informations, textes, données, contenus et supports visuels contenus dans le dossier de candidature, sur tout support et par tout moyen, actuels ou futurs, à des fins de promotion des Prix Distinction ou de mise en valeur de l'industrie minière dans le cadre de diverses initiatives de l'AMQ, incluant notamment ses communications institutionnelles, promotionnelles, éducatives ou médiatiques.

La personne qui soumet une candidature doit être dûment autorisée à le faire par son entreprise. Celle-ci (l'entreprise) déclare et garantit qu'elle détient l'ensemble des droits de propriété intellectuelle requis sur les contenus transmis ou qu'elle a obtenu toutes les autorisations nécessaires auprès des titulaires de droits concernés, notamment en matière de droits d'auteur, de droits à l'image et de tout autre droit connexe, permettant leur utilisation par l'AMQ conformément aux présentes dispositions.



CONDITIONS GÉNÉRALES (SUITE)

L'entreprise garantit en outre que les contenus fournis ne portent pas atteinte aux droits de tiers et s'engage à tenir l'AMQ indemne de toute réclamation, poursuite, dommage ou frais (incluant les honoraires juridiques raisonnables) découlant de l'utilisation des contenus conformément aux présentes conditions.

Les supports visuels fournis (photos, vidéos, infographies, schémas, etc.) pourront être utilisés tels quels ou modifiés selon les besoins de l'AMQ. Lorsque requis, l'entreprise devra indiquer de manière claire et complète les crédits visuels applicables au moment du dépôt de la candidature.

Les dossiers de candidature des Prix Distinction pourront être mis en ligne sur le site web de l'AMQ et utilisés notamment pour alimenter les plateformes de médias sociaux et autres outils de communication de l'Association tout au long de l'année (matériel marketing). Les informations, contenus et éléments visuels diffusés dans ce cadre pourront également être repris et utilisés lors de panels, conférences, présentations ou autres activités publiques organisées ou animées par l'AMQ, à des fins de sensibilisation, de valorisation et de mise en lumière des meilleures pratiques de l'industrie minière.

Toute candidature conforme aux critères d'admissibilité, mais non retenue lors d'une édition donnée, pourra être présentée de nouveau au cours des deux éditions suivantes, à condition que le projet soit toujours en cours. Les entreprises membres auront alors la possibilité de mettre à jour leur dossier afin d'y intégrer les données, résultats ou développements les plus récents.



Photos: Mathieu Dupuis